



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET SES AFFLUENTS



COMITE DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL/BRUANT

Vendredi 13 janvier, 14h00 – 16h00

Salle Val de Charente, maison de la Charente-
Maritime en Saintonge Romane, à Saintes

COMPTE RENDU

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINET	CLE SAGE Charente
Pierre ETCHESSAHAR	DRAAF NA
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir Poitou-Charentes
Jacques LEPINE	Syndicat des Eaux 17
Jean-Claude GODINEAU	EPTB Charente
Noémie SCHALLER	AEAG
Manuella BROUSSEY	AEAG
Elisabeth MARIDET	AFB
Lilia MZALI	DDTM 17
Alain TESTAUD	CLE SAGE Charente
Cyril DENISE	AFB
Pierre Jean RAVET	Fédération de pêche 17
Fabien POUSSIN	SYRES 17
Patrick PICAUD	Nature Environnement 17
Yannick OLIVIER	DREAL NA
Côme DURAND	DREAL NA
Jean-Marie QUILLET	CDA Saintes/Syndicat Mixte de la Basse Seugne
Célia LEVINET	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente
Nicolas GUITTOT	SYRES 17
Maryse LAVIE-COMBOT	CLE SAGE Charente
François POIRSON	Coop de France Poitou-Charentes
Dominique CORMERAIS	UFC-Que Choisir
Julie MONROUX	Chambre d'Agriculture Charente Maritime
Denis DOLIMONT	Grand Angoulême
Sonia BENNEVAUD	DDTM17
Julien NAUDEAU	FDAAPPMA 17
Jean-Louis DEMARCQ	SOS Rivières / Nature Environnement 17
Mickaël VILLEGER	Châteauneuf sur Charente/Charente Eaux
Benoît BITEAU	Région Nouvelle Aquitaine
Jean-Luc GRAVELLE	ASA des coteaux de Chaniers
Kristell PICHODOU	CD 17
Sylvie FONTENY	CDA de Saintes
Patrice FOUCHER	ASA Charente Aval
Eric LENTIER	CdA de La Rochelle
Jacques SAUTON	SYMBA/CLE SAGE Charente
Charlotte RHONE	CRC PC
Gérald VIAUD	CRC PC

Tableau 1 : Liste des personnes présentes

Introduction

Monsieur Claude GUINET salue les personnes présentes dans la salle et remercie Monsieur Jean-Claude GODINEAU pour la mise à disposition de la salle du conseil départemental. Il indique qu'une réunion sur un sujet identique s'est tenue ce matin sur le bassin de la Seugne. Il présente ses vœux pour les personnes et pour les projets qui sont portés. Il indique qu'il faudra de la raison et de l'intelligence pour faire aboutir ces projets. Il excuse en particulier Madame de ROFFIGNAC, présidente du SYRES, qui est représentée par Monsieur Fabien POUSSIN, directeur du SYRES. Il demande à ce que les membres du comité de territoire se présentent avant de prendre la parole.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU se présente, souhaite la bienvenue dans les locaux du conseil départemental et présente ses vœux de réussite du projet.

Monsieur Fabien POUSSIN rappelle l'histoire de la création du SYRES 17 sous l'impulsion du conseil départemental de la Charente-Maritime et ses missions. Il présente également l'organisation mise en place pour l'élaboration du projet de territoire.

Monsieur Claude GUINET salue la présence de la communauté d'agglomération d'Angoulême en la présence de Monsieur Denis DOLIMONT et rappelle que l'agglomération d'Angoulême n'est pas présente à la CLE du SAGE alors qu'il s'agit d'une partie importante du fleuve. Il salue la présence de Monsieur Mickael VILLEGIER élu de Châteauneuf sur Charente qui est également élu à Charente Eaux. Il fait part de sa satisfaction de voir ainsi représentée la Charente. Il présente l'ordre du jour et indique que l'un des enjeux de l'après-midi est de valider et/ou corriger le cahier des charges pour la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic du territoire.

1 Contexte et objectifs du projet de territoire / 2 Organisation et calendrier

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SIRES 17

Monsieur Claude GUINET présente le rôle de la CLE et l'instruction ministérielle de juin 2015 qui installe dans les textes les projets de territoire et non les projets de réserves de substitution. Il ajoute que la CLE du SAGE a accepté d'être le cœur des comités de territoire et a délégué au bureau de la CLE l'organisation et la composition des comités de travail. Il présente la composition de la CLE dont s'inspire la composition des comités de territoire.

Madame Célia LEVINET précise que c'est bien la CLE plénière qui donnera un avis sur le projet de territoire. Le Comité de territoire a été mis en place afin d'élargir la concertation à d'autres acteurs et d'avoir plus de souplesse. C'est le Comité de territoire qui constitue le comité de pilotage.

Monsieur Fabien POUSSIN indique qu'il existait plusieurs possibilités pour l'élaboration des projets de territoire. La solution de rédiger en régie la phase état des lieux/diagnostic n'a pas été retenue et cette phase sera confiée à un prestataire de service dans un souci d'impartialité et pour pouvoir avoir une information la plus neutre possible qui ne puisse pas être remise en cause. Il ajoute que les parties stratégie et programme d'actions seront co-rédigées en régie par les animateurs du SYRES 17 et de l'EPTB sur la base de l'état des lieux et du diagnostic. Il présente les animateurs : Nicolas GUITTOT (SYRES 17), et Romain OZOG (EPTB).

Madame Célia LEVINET ajoute que les animateurs ont pour mission de faire le lien entre les acteurs du territoire et le bureau d'études, pour être à l'écoute des acteurs et pour aider le bureau d'études à récolter les données. Elle indique que dans la phase stratégie et programme d'actions il y aura un travail important d'animation pour co-construire le programme d'actions.

Monsieur Claude GUINET indique ensuite qu'il a un peu changé l'ordre de la présentation par rapport à la réunion du comité de territoire Seugne qui a eu lieu le matin et demande alors à la DDTM de bien vouloir présenter le contexte des projets de territoire maintenant que chacun sait qui fait quoi.

Madame Lilia MZALI, responsable de l'unité gestion quantitative de l'eau à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime assure la présentation du contexte réglementaire dans lequel s'inscrivent les projets de territoire.

Présentation du diaporama de la DDTM 17

Madame Manuella BROUSSEY, chargée d'interventions Espace rural à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, rappelle les objectifs des projets de territoire et assure la présentation du contenu technique attendu dans les projets de territoire.

Présentation du diaporama de l'Agence de l'eau

Monsieur Claude GUINET demande s'il y a des remarques ou des questions par rapport aux deux présentations.

Monsieur Jean-Louis DEMARCQ, qui participe à la réunion pour Nature Environnement 17, s'étonne que SOS rivières ne soit pas invité au comité de territoire. Il indique qu'il est membre de la CLE Boutonne et demande pourquoi la Boutonne n'est pas citée puisque les faits et les méfaits qui pourraient être commis sur la Boutonne pourraient avoir des conséquences sur l'aval. Il souhaite insister sur le fait que dans le cadre du projet de territoire de la Boutonne il ne s'agit pour l'instant que de projet et qu'il n'y a pas encore de résultats pour le moment. Ces projets lui paraissent, pour la plupart, utopiques et il est un peu surpris que l'on se serve de la Boutonne comme exemple.

Monsieur Claude GUINET répond que le projet de territoire de la Boutonne a été validé à la fin de l'année 2016 et que les actions sont engagées dans la durée et qu'un projet de territoire ne peut pas apporter des éléments de bilan au bout de seulement quelques mois. Il indique qu'il partage l'avis de Monsieur Jean-Louis DEMARCQ sur les conséquences des actions mises en œuvre sur la Boutonne sur l'aval du fleuve Charente et l'estuaire.

Monsieur Jean-Louis DEMARCQ demande alors quelle est l'articulation entre le SAGE Charente et le SAGE Boutonne.

Monsieur Claude GUINET répond que le SAGE Charente n'est pas encore terminé et validé, mais qu'il y a nécessairement des échanges avec le SAGE Seudre et le SAGE Boutonne. Il ajoute que la Boutonne est prise comme exemple puisqu'il s'agit du seul projet de territoire existant sur un territoire proche géographiquement et cite l'exemple d'un projet de territoire sur le bassin de l'Adour sur un territoire plus éloigné. Il indique qu'il faut se donner les moyens de mettre en œuvre des actions, de les contrôler et de les réviser à l'avenir si besoin. Il indique qu'il s'agit d'une expérimentation sur les territoires qui impactera l'avenir et évoque le PACC relatif au changement climatique qui va impacter le prochain SDAGE et peut être le SDAGE actuel. Il ajoute alors qu'il y a des projets de territoire en amorce, mais que le SAGE n'est pas encore finalisé. Il faut alors que les projets de territoires contribuent à l'amélioration de la situation et que les projets soient en cohérence avec le projet de SAGE.

Monsieur Jacques SAUTON indique qu'il n'est pas fait mention des besoins et de la ressource. Il souhaite que l'on n'oublie pas qu'il y a, à la base de tout, une ressource.

Monsieur Claude GUINET répond qu'il ne s'agit pas ici de débattre du fond des projets de territoire, mais de valider la composition du comité de territoire et valider le cahier des charges de l'état des lieux et du diagnostic.

Monsieur Benoît BITEAU indique qu'il faut effectivement une approche globale et insiste sur le fait qu'un axe ne doit pas prendre plus de force qu'un autre et que tous les axes doivent être traités avec la même force dans le projet de territoire. Il ajoute que l'agriculture doit aller au-delà de l'adaptation

au changement climatique même si elle est obligée de le faire puisqu'il y a déjà une partie du changement climatique qui est derrière nous et qu'il faudra donc forcément s'y adapter. Il fait une proposition complémentaire qui peut être apportée au débat qui est, dans le cadre de ces projets qui vise une approche globale, de proposer un modèle agricole qui participe à l'atténuation du changement climatique. En effet, selon, lui, si à la fin des projets de territoire il n'y a pas eu de travail réalisé sur l'atténuation du changement climatique, avec une activité qui occupe 70% de l'espace, et si on ne travaille pas à séquestrer du carbone sur ces grands espaces, la question des pénuries d'eau risque d'être toujours d'actualité puisque le changement climatique aura continué à progresser et que l'on se sera trop longtemps contenté de l'adaptation. Il souhaite également revenir sur la notion de volume prélevable qui, dans les projets, concerne les volumes prélevables d'été et il propose que l'étude vérifie les volumes prélevables d'hiver. Il ajoute que le remplissage des retenues de substitution réalisées dans les Deux-Sèvres et destinées à limiter les étiages sévères, provoque des étiages deux mois plus tôt. Il explique qu'il soulève déjà des questions de fonds mais qu'il pense que ce sont des questions qui doivent être posées dès maintenant. Il revient enfin sur les MAE Irrig 04 et Irrig 05 qui sont effectivement disponibles dans le plan de développement rural régional, mais qui, pour fonctionner, doivent être animée. Or, il explique qu'aucun candidat n'a été trouvé pour animer cette mesure disponible depuis deux ans et qui malheureusement ne vit pas. La Région attendait que les chambres d'agriculture réalisent cette animation mais ce n'est pas le cas. Il ajoute alors qu'au-delà des vœux et des volontés affichées il faudra, dans les faits, être opérationnel dans tous les axes. Ceci illustre bien que la volonté n'est pas toujours aussi forte en fonction des enjeux.

Monsieur Claude GUINET remercie Monsieur Benoît BITEAU pour la clarté de ces propos.

Monsieur Mickaël VILLEGER souhaite apporter une correction à la composition du comité de territoire puisque Charente Eaux est cité comme un syndicat d'eau potable alors qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des rivières et qui a également un rôle dans l'animation du programme Re-Sources. Il souhaite également savoir comment Charente Eaux va être associé au projet de territoire.

Madame Célia LEVINET répond en expliquant que pour l'élaboration du projet, on peut distinguer les porteurs de projet (SYRES 17 et EPTB Charente), les financeurs et le Comité de territoire. Elle indique que Charente Eaux est un partenaire essentiel pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau dans le département de la Charente. Charente Eaux sera donc associé de manière importante aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du projet de territoire. Il ne s'agit pas d'un projet de l'EPTB et du SYRES 17, mais bien d'un projet du territoire. Elle revient sur la gouvernance des projets de territoire et indique que la validation du projet par le Comité de territoire constituera la validation du comité de pilotage. La CLE aura également à donner son avis sur le projet avec une vision plus globale, à l'échelle du bassin de la Charente. Elle ajoute que le projet de territoire est une pièce du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des réserves de substitution et qu'il y aura une validation de la part des services de l'Etat des projets de territoire. Les projets de réserves feront également l'objet d'une instruction par les services de l'Agence de l'Eau. Le projet de territoire fait donc partie de la démarche de financement des réserves, mais son objectif est beaucoup plus global avec l'ensemble des acteurs qui pourront mettre en œuvre le projet. Elle indique qu'elle espère que Charente Eaux fera partie des acteurs qui s'impliqueront dans ce projet

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR indique, au sujet de la remarque de Monsieur Benoît BITEAU sur la MAE désirrigation, que celle-ci est portée par les chambres d'agriculture, peut-être pas sur le bassin de la Boutonne, mais sur le bassin du Clain puisque la DRAAF a enregistré des demandes pour la campagne 2016. Il précise que, à la décharge des porteurs de projet, cette mesure n'est pas très adaptée à nos latitudes puisqu'elle incite à introduire du soja dans les rotations à la place de surfaces irriguées.

Monsieur Benoît BITEAU explique qu'il s'agit de l'ensemble des protéagineuses.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR répond qu'il s'agit bien uniquement du soja.

Monsieur Patrick PICAUD revient sur le projet de territoire Boutonne et indique qu'il y a beaucoup de réticence sur ce projet et qu'il est difficile de voir comment il va se mettre en place. Il indique qu'il est satisfait d'entendre que les projets de territoire doivent concerner la totalité des citoyens de ces territoires. Il ajoute qu'il y a une mobilisation d'argent public non négligeable qui doit servir l'intérêt général et ne pas concerner uniquement des pratiques agricoles qui ne vont pas changer selon lui. Il fait part de son contentement que la CLE et le SYRES s'emparent du projet de territoire. Il souhaite que les projets de territoire intègrent l'ensemble des souhaits de la société sur lesquels les citoyens sont inquiets : les pratiques agricoles, le maintien de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, et la protection des paysages, la santé, l'environnement. Il ajoute qu'il y a un grand virage à prendre sur l'agroécologie, mais qu'on n'y est pas arrivé.

Monsieur Claude GUINET remercie Monsieur Patrick PICAUD pour cette intervention et indique que le cahier des charges évoque les usages agricoles comme les usages non agricoles qui n'échappent pas au regard et qui ne doivent pas échapper aux mesures. Il ajoute qu'il n'est défendeur de rien. Il revient sur la composition du comité de territoire et sur la remarque de SOS rivière. Il pense que chacun doit être porteur d'idées, porteur d'institutions, porteur de structures et que les discours doivent être échangés et partagés. Il pense que ce groupe est déjà lourd à constituer, en nombre, et qu'il y aura toujours des structures qui se sentiront lésées, mais que les informations doivent circuler et qu'il faut être le plus transparent possible. Il indique que les sites du SYRES 17 et de l'EPTB seront des relais d'informations. Il revient sur « SIVENS » et indique qu'il y a également des mini SIVENS qui font des dégâts parfois, par manque d'explication, par manque de communication, par manque de débats, par manque de clarification et par manque d'affichage. Il explique qu'il faut donc que des débats de fond puissent se tenir sur des désaccords, qu'il faudra arriver à un résultat, mais que si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un « commun » alors nous n'aboutirons pas. Tout le monde doit réfléchir et il rejoint Monsieur Patrick PICAUD sur l'intérêt collectif.

Il demande s'il y a des remarques sur la composition du comité de territoire et rappelle les échanges qu'il y a eu le matin même au cours de la réunion du Comité de territoire Seugne sur la représentativité des petites communes qui n'étaient pas membres du comité de territoire, mais qui étaient représentées par d'autres structures telles que les syndicats de rivière.

Monsieur Patrick PICAUD demande s'il est possible de remplacer Charente Nature par Poitou-Charentes Nature pour des raisons de disponibilités des bénévoles.

Monsieur Claude GUINET accepte la modification et déclare la composition du comité de territoire validée.

3 Méthodologie : cahier des charges

Monsieur Romain OZOG et Monsieur Nicolas GUITTOT présentent le cahier des charges proposé au comité de territoire pour la réalisation de l'état des lieux/diagnostic.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapos 7 à 10)

Madame Julie MONROUX demande pourquoi le bassin versant du Bruant a été rajouté au projet de territoire alors qu'à l'origine il était rattaché au bassin versant de l'Arnoult.

Madame Lilia MZALI répond que dans le cadre des volumes prélevable le bassin du Bruant est à l'équilibre, mais que dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable, la nappe captive du secteur de Saint Vaize et Romegoux a été identifiée comme sensible et à substituer en priorité et il se trouve qu'il y a des forages situés sur le bassin du Bruant. Il s'agit plutôt d'une logique liée à l'enjeu eau potable qu'à l'enjeu quantitatif.

Monsieur Fabien POUSSIN précise que dans le protocole d'accord de 2011, une partie du bassin du Bruant était rattachée au bassin de l'Arnoult et une partie à l'unité de gestion Charente Aval. Initialement, lors de l'émergence des projets de territoire il a été décidé d'écarter d'emblée le bassin du Bruant de cette unité de gestion puisqu'il était à l'équilibre. Il fait part de discussions avec le SDE 17 et rappelle que le protocole d'accord de 2011 prévoit un projet de réserves d'1,5 millions de m³, intégrant une petite partie du Bruant, dont 900 000 m³ sont prévus pour la substitution liée aux captages AEP de Saint Vaize et Romegoux. Lors du redécoupage des bassins, le Bruant a été clairement individualisé. En accord avec la DDTM et avec le SDE17, il a été décidé d'intégrer le bassin du Bruant au projet de territoire. Il explique qu'il existe des questions sur le financement d'éventuelles réserves de substitution par l'Agence de l'Eau sur ce secteur puisqu'il est considéré à l'équilibre, mais qu'il est préférable de le prendre en compte dès maintenant plutôt que d'y revenir par la suite.

Monsieur GUITTOT et monsieur OZOG reprennent la présentation du diaporama.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapos 10 à 13)

Monsieur Pierre ETCHESAHAR souligne la volonté d'approfondir la question agricole par filière au niveau économique puisque ce sont des éléments nécessaires lorsque l'on va aborder les projets de réserves. Il indique que la DRAFF sera au côté des co-porteurs pour aider à la collecte des données à ce sujet. Il apporte ensuite une correction à la réponse qu'il a donnée précédemment à Monsieur Benoît BITEAU au sujet de la MAE désirrigation puisqu'il a indiqué que cela concernait uniquement le soja alors qu'elle concerne effectivement toutes les légumineuses annuelles. Il insiste sur le terme annuel puisque de nombreux agriculteurs souhaitent mettre de la luzerne qui n'est pas une culture annuelle de protéagineuse.

Monsieur Claude GUINET demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir et il indique que le cahier des charges est similaire à celui pour l'élaboration de l'Etat des lieux et du Diagnostic du Projet de territoire de la Seugne et qu'il y est donc prévu un marché unique avec deux lots. Il ajoute qu'il a cru comprendre que la partie charentaise était un peu plus vertueuse.

Monsieur Fabien POUSSIN précise qu'au niveau des volumes prélevables agricoles la Charente serait à l'équilibre à contrario de la Charente-Maritime (sur l'unité de gestion Charente Aval). Cependant, le projet de territoire s'intéresse également aux milieux aquatiques et à la qualité des eaux et il pourrait donc y avoir des actions à mener sur ces thématiques sur la partie charentaise d'où l'intérêt de ne pas réduire le périmètre à la Charente-Maritime uniquement.

Monsieur Jacques LEPINE revient sur le bassin du Bruant et indique qu'il est effectivement à l'équilibre, mais qu'il s'agit d'un bassin qui est artificialisé dans la mesure où il y a des rejets d'eaux de carrière.

Monsieur Fabien POUSSIN demande des compléments d'information et demande s'il s'agit de rejets de carrière qui viennent soutenir le débit du Bruant.

Monsieur Jacques LEPINE répond par l'affirmative.

Monsieur Patrick PICAUD précise que les rejets font plus que soutenir.

Monsieur Claude GUINET lui demande ce qu'il entend par « plus que soutenir ».

Monsieur Patrick PICAUD répond que la rivière est alimentée par les eaux d'exhaure des carrières. Il explique que les carrières prennent l'eau de la nappe, mais que l'eau n'est pas toujours redonnée dans l'état où elle était à l'origine dans la nappe. Il ajoute qu'il s'agit d'un problème ancien et récurrent, il faut régulièrement rabattre la nappe pour exploiter les carrières.

Monsieur Claude GUINET demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Eric LENTIER précise que le cénomaniens moyen est effectivement exploité par le syndicat des eaux, mais pas uniquement puisque la communauté d'Agglomération de La Rochelle possède

également des captages à proximité de Saint Vaize, sur la commune de Taillebourg notamment, qui peuvent prélever jusqu'à environ 4500m³/j (DUP à 5000m³/j).

Monsieur OZOG reprend la présentation du diaporama avec la présentation du calendrier.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapo 14)

Monsieur Claude GUINET explique qu'il a été question à la réunion du Comité de territoire Seugne qui s'est déroulée le matin de la période à laquelle il était souhaitable de prévoir la réunion de lancement. Il indique qu'il a été convenu de prévoir cette réunion dès le début de l'étude afin que le bureau d'études puisse présenter sa méthodologie. Il précise que le bureau d'études devra présenter une méthodologie adaptée au territoire. Il indique qu'il sera possible d'ajouter des réunions de comité de territoire à la demande. Il ajoute que la CLE tentera de s'adapter au calendrier des projets de territoire bien qu'il ne soit pas évident de réunir l'ensemble des membres de la CLE.

Monsieur Benoît BITEAU encourage au maintien la réunion de lancement au mois d'avril. Pour avoir vécu des expériences similaires sur d'autres SAGE, il explique qu'il est important de présenter l'équipe et les méthodes de travail et qu'il est préférable que le bureau d'études soit connu des acteurs du territoire très en amont afin que les membres du comité de territoire informent les différents acteurs que le bureau d'étude va arriver sur le terrain. Il indique qu'il est bien qu'il y ait un rythme de réunion soutenu afin de faire des points d'étape régulièrement permettant de faire émerger des remarques avant que l'étude ne soit trop engagée sur des bases qui pourraient ensuite être modifiées et donc entraîner des retours en arrière ce qui est toujours inefficace et ne permettant pas de maintenir un calendrier ambitieux. Il salue le calendrier cohérent et indique une nouvelle fois qu'il est nécessaire de maintenir un rythme de réunion assez élevée.

Monsieur Claude GUINET remercie Monsieur Benoît BITEAU de cautionner ce mode de fonctionnement.

Monsieur Patrick PICAUD demande s'il y aura des choses en commun entre ce projet et le dossier d'AUP de l'OUGC.

Monsieur Fabien POUSSIN répond qu'il y aura effectivement des éléments du dossier d'AUP qui seront repris dans le projet de territoire. Le dossier d'AUP servira de base bibliographique au bureau d'études, mais pas uniquement. Il pourra être nécessaire d'actualiser les données et cela fait partie de la mission du prestataire. Il ajoute que ce sera au comité de territoire de se mettre d'accord sur les données utilisées au fur et à mesure de l'avancée de l'étude. Il précise que le diagnostic sera construit peut-être de manière différente que celui de l'OUGC puisque les objectifs ne sont pas les mêmes.

Monsieur Patrick PICAUD craint que la délivrance de l'AUP fige les choses alors qu'il y a un travail en cours sur le projet de territoire.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que cette question a été abordé le matin même au cours de la réunion du Comité de territoire Seugne.

Madame Lilia MZALI précise que le point commun aux deux dossiers est l'identification des zones sensibles c'est-à-dire les secteurs où il y a des pressions de prélèvements importants avec des masses d'eau dégradées. Il s'agit d'un travail qui a été réalisé par l'OUGC, mais qui reste à poursuivre. Il s'agit également d'un élément prévu dans le projet de territoire pour savoir où travailler notamment sur les projets de substitution. Elle ajoute que l'AUP doit s'enrichir et qu'il ne s'agit pas d'une procédure figée pour toute la durée de l'AUP.

Madame Julie MONROUX explique que le dossier d'AUP est réalisé dans le but que l'OUGC ait le droit d'octroyer un volume aux irrigants. Elle ajoute que, chaque année, le plan de répartition proposé par l'OUGC pourra évoluer en fonction des actions réalisées sur les territoires. Le projet de territoire et le plan de répartition pourront être confrontés et il faudra travailler ensemble. Elle précise que rien n'est figé.

Monsieur Claude GUINET explique ensuite que les coordonnées des animateurs des projets de territoire sont disponibles sur la diapositive projetée et ajoute qu'il s'agit des personnes centrales à contacter sur ce dossier.

Monsieur Gérald VIAUD souhaite que soit remplacé, dans le cahier des charges, le terme ostréiculture, désignant uniquement la culture de l'huitre, par aquaculture désignant l'ensemble des activités de production animale ou végétale en milieu aquatique.

Monsieur Claude GUINET indique que, puisqu'il n'y a pas d'opposition, le cahier des charges est validé.

Madame Célia LEVINET rappelle que le cahier des charges qui vient d'être présenté concerne le bassin Charente Aval/Bruant mais que, étant donné que l'EPTB et le SYRES portent également le projet de territoire Seugne, ils souhaitent lancer un marché unique. Il y aura donc un marché unique avec deux lots ce qui implique que le cahier des charges qui sera mis en consultation ne sera pas tout à fait identique à celui qui vient d'être présenté. Mais le contenu technique du cahier des charges sera le même. Elle insiste sur le fait que les modifications à apporter concernent principalement des points non techniques.

Monsieur Patrick PICAUD demande si les éléments seront disponibles sur le site internet de l'EPTB et du SYRES.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que le SYRES ne dispose pas de site internet.

Madame Célia LEVINET indique que le cahier des charges définitif sera disponible début février sur le site de l'EPTB via un mot de passe jusqu'au lancement de la consultation car il s'agit d'un marché public et qu'il convient de ne pas diffuser le cahier des charges avant la consultation. Une fois la consultation lancée, le cahier des charges sera disponible sans mot de passe.

Conclusion

Monsieur Jean-Claude GODINEAU indique que les remarques et les débats de l'après-midi ont été intéressants et riches. Il souhaite que ce projet de territoire soit mis en place, mais, comme l'indiquait Monsieur Patrick PICAUD en début de réunion, que ce ne soit pas que des mots, mais également des actes. Il est persuadé que cela sera possible puisque l'on recherche la concertation avec pour preuve le fait que tout le monde a pu s'exprimer. Il remercie les membres du Comité de territoire de leur participation.

Monsieur Fabien POUSSIN indique que les animateurs sont là pour assurer la concertation et que les membres du Comité de territoire ne doivent pas hésiter à les contacter s'ils ont connaissance d'éléments pouvant faire avancer le projet.

Monsieur Claude GUINET remercie les participants et les intervenants pour la qualité des interventions. Il rappelle que les quelques vice-présidents de la CLE présents au comité de territoire, Madame Maryse LAVIE-COMBOT (élue du Département de la Charente), Monsieur Alain TESTAUD (Président du syndicat du bassin du Né) et Monsieur Jacques SAUTON (Président du syndicat mixte du bassin de l'Antenne) seront le tronc commun des trois projets de territoire. Il ajoute que lui-même sera présent à chaque réunion de ces trois comités territoriaux. Il souhaite beaucoup de courage et souhaite qu'il y ait de l'intelligence, de la raison et de la confiance.